



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du 29 MARS 2017

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

Présents : J. ADGE – Y. PUGLISI – G. NATTA – F. SANCHEZ – S. CUCULIERE – D. BOURDEAUX – P. GIUGLEUR – A. RAJA – J. VALTIERRA – JL. LAFON – M. BERNABEU – JC PAGNIER – N. CHAUVET – I. BAINEE – D. MAURRAS – T. ADGE – S. THIRY – J. LLORCA – P. CAZENOVE – D. NESPOULOUS – L. MOUGIN

Procurations :

J. TABARIES donne procuration à J. ADGE
 S. REBOUL donne procuration à A. RAJA
 M. ARRIGO donne procuration à M. BERNABEU

Absents : I. ALIBERT – P. SERRANO – G. FOUGA – D. REXOVICE – C. BEIGBEDER

Bien Mesdames et Messieurs bonsoir, je déclare la séance ouverte. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur Serge CUCULIERE à l'unanimité.

Est-ce qu'il y a des observations sur le PV précédent. La prochaine fois il y en aura deux, puisqu'il en manque toujours un. Pas d'observations sur ce PV et bien nous allons voter, qui est pour ? adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°) INTERCOMMUNALITE – CABT – Transfert compétence enseignement supérieur et recherche
- 2°) HERAULT ENERGIES – Eclairage public – demande de subventions 2017
- 3°) FINANCES – Budget Principal – Vote des taux de fiscalité 2017
- 4°) FINANCES – Budget Principal – Affectation anticipée du résultat 2016
- 5°) FINANCES – Budget annexe SEJ – Affectation anticipée du résultat 2016
- 6°) FINANCES – Budget Principal – Vote du budget primitif 2017
- 7°) FINANCES – Budget annexe SEJ – Vote du budget primitif 2017

- 8°) TAXE D'HABITATION – Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides
- 9°) TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – Modification des conditions d'assujettissement
- 10°) ENFANCE JEUNESSE – Rythmes scolaires – PEDT 2017/2020
- 11°) ASSOCIATIONS – Budget 2017 – Vote des subventions

RAPPORT N° 1 : INTERCOMMUNALITE – CABT – Transfert compétence enseignement supérieur et recherche.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-5, L.5211-17,

Vu l'article L.211-7 du Code de l'Education,

Vu l'arrêté n° 2016-I-1343 en date du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté n° 2016-I-944 en date du 14 septembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération du bassin de Thau et de la communauté de communes du nord du bassin de Thau.

Vu la décision communautaire n°2015-103, en date du 5 novembre 2015, relative à la création d'une plateforme collaborative innovante dans le domaine de des sciences marines – CELIMER,

Le bassin de Thau, par la présence, notamment de l'IFREMER et de l'IRD, est particulièrement reconnu dans le suivi de la qualité de l'environnement marin et littoral, le développement de pratiques durables et responsables de l'environnement, ainsi que dans la restauration des écosystèmes.

Ainsi, des projets de recherche collaborative émergent et s'attachent à des recherches finalisées dans le domaine de l'aquaculture (conchyliculture, pisciculture) assurant une exploitation durable et exemplaire des ressources halieutiques, dans une perspective de développement raisonné : mieux estimer les impacts des activités humaines sur l'environnement afin de proposer des pratiques durables.

Ainsi, pour favoriser les investissements des entreprises dans la recherche et l'innovation sur le territoire de la communauté d'agglomération du Bassin de Thau, le projet dénommé CELIMER, en partenariat étroit avec l'IRD, l'IFREMER et l'Université de Montpellier, se propose d'élaborer une plateforme collaborative innovante dans le domaine des sciences marines ouvert sur la société civile et les entreprises. Ce projet permettrait également d'offrir des enseignements et des formations de qualité sur le domaine littoral et marin, en innovant avec la création d'un Master « Mundus » ouvert aux français et aux étrangers sur le thème de la « biodiversité marine, exploitation et conservation ». Son objectif est d'augmenter le nombre d'étudiants formés (français et étrangers) et d'impliquer les chercheurs dans des méthodes innovantes d'enseignements sur le monde marin, notamment à travers le triptyque observation-expérimentation-modélisation.

La mise en œuvre de ce projet est associée à un projet immobilier sur Sète, se traduisant par la création d'une plateforme collaborative innovante comprenant des espaces d'accueil pour des entreprises privées et des laboratoires, développant une surface de plancher de 1 153 m². Ce projet est inscrit dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020

Le poids économique et le rayonnement, tant pour le territoire que pour la Région, que représente un tel projet, s'inscrit dans le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, lui-même articulé avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Ainsi, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, afin de susciter l'interface recherche – entreprise, la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau souhaiterait pouvoir participer à la définition des orientations en matière d'enseignement supérieur et de recherche, en relation avec l'Université, les établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche, et assurer la réalisation de constructions, par maîtrise d'ouvrage déléguée, de bâtiments universitaires.

A cette fin, elle sollicite de la part de ses communes membres le transfert de la compétence supplémentaire « des actions nouvelles au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin, notamment, de participer à la définition des orientations en matière d'enseignement supérieur et de recherche, en particulier au niveau des contrats de plan, pour susciter l'interface recherche – entreprise, en relation avec l'Université et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et pour réaliser la construction, par maîtrise d'ouvrage déléguée, de bâtiments universitaires, et pour mettre à disposition des moyens définis avec les différents partenaires ».

Le transfert d'une nouvelle compétence supplémentaire doit selon les dispositions de l'article L.5211-17 du CGCT donner lieu à la procédure suivante : délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI, à savoir les 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou au moins la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci.

Les conseils municipaux disposeront d'un délai de trois mois, à compter de la notification aux maires des communes membres de la délibération du conseil communautaire, pour se prononcer sur le transfert proposé de la compétence supplémentaire « des actions nouvelles au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de participer à la définition des orientations en matière d'enseignement supérieur et de recherche, en particulier au niveau des contrats de plan, pour susciter l'interface recherche – entreprise, en relation avec l'Université et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et pour réaliser la construction, par maîtrise d'ouvrage déléguée, de bâtiments universitaires, et pour mettre à disposition des moyens définis avec les différents partenaires ».

Le transfert de compétence est prononcé par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Les conseillers communautaires de la communauté de Communes du Bassin de Thau se sont ainsi prononcés le 26 janvier 2017. Il convient désormais aux communes membres de se prononcer à leur tour.

Il vous est donc demandé d'approuver le transfert en faveur de la communauté d'agglomération du bassin de Thau (C. A. B. T.) de la nouvelle compétence supplémentaire en matière « d'actions nouvelles au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de participer à la définition des orientations en matière d'enseignement supérieur et de recherche, en particulier au niveau des contrats de plan, pour susciter l'interface recherche – entreprise, en relation avec l'Université et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et pour réaliser la construction, par maîtrise d'ouvrage déléguée, de bâtiments universitaires, et pour mettre à disposition des moyens définis avec les différents partenaires » afin de permettre au président de l'E. P. C. I. de solliciter le Préfet de l'Hérault pour la modification des statuts de la C. A. B. T.

Y a-t-il des questions ?

Liliane MOUGIN : c'est plutôt une remarque, j'étais assez perturbée par la lecture de ce texte, transfert de compétences, on ne comprend pas ce que cela veut dire, excusez-moi, je suis peut-être bête mais on comprend pas très bien ce que cela veut dire. Je ne vois pas quelle était la compétence

de la commune qu'il faut transférer. Déjà je ne sais pas ce qu'était cette compétence que nous avons. Alors ça fait une fois de plus une compétence transférée de la commune. Peu à peu on nous enlève un peu tout, pour un projet fumeux j'allais dire, c'est un projet fumeux qui va encore déboucher sur des dépenses excessives de l'argent public. Ça débouche sur la mise en œuvre d'un projet immobilier sur Sète. Moi ça m'inquiète beaucoup, donc je ne vois pas très bien quel est notre intérêt de participer à tout cela.

Monsieur le Maire : ça n'est pas un transfert de compétences, le mot est impropre. C'est la création d'une compétence qu'on a pas, que personne n'a pour l'instant. L'Agglo pour diverses raisons, qui sont évoquées en transversale ici, a l'opportunité de créer ce genre de compétence et donc cela permet de maîtriser certaines choses que l'on ne maîtrisait pas. Ce n'est pas quelque chose qui est inintéressant, à priori, à voir quand même et être vigilant, mais c'est le fait de prendre une compétence nouvelle qui n'était pas prévue dans les 3 types de compétence que nous avons. C'est une opportunité pour diverses raisons, c'est pour cela que l'on nous demande de voter et donc si la majorité requise vote dans ce sens et bien, c'est une compétence que l'on prendra.

Danièle NESPOULOUS : une petite remarque simplement qui me vient suite à la lecture de cette nouvelle compétence. Il avait été convenu, je pense, que lors de la fusion des 2 intercommunalités, nous serions tenus informés de l'ordre du jour de chaque conseil communautaire pour voir les questions qui étaient abordées et ensuite voir comment notre représentant pourrait s'y positionner et qu'ensuite un compte rendu nous serait fait sur les décisions qui auraient été prises lors de ces conseils communautaires. A ma connaissance, cela n'a pas été fait et là on découvre quelque chose qui a déjà été discuté et que peut-être il aurait été bien que nous en ayons connaissance avant. Est-ce qu'à l'avenir ça pourra être mis en place et nous pourrions connaître les dates, on peut les connaître par la presse il n'y a pas de soucis, et aussi par le calendrier qui nous est envoyé de façon régulière chaque mois. Mais surtout, et vous pouvez me dire que l'on peut aller sur le site mais est-ce qu'on pourrait mettre en pratique, ce que j'avais cru comprendre qui serait mis en pratique pour notre conseil municipal.

Yolande PUGLISI : Pour répondre sur les ordres du jour, nous les recevons dématérialisés sur une plateforme qui est personnelle. J'avais essayé de le faire passer au service communication pour qu'il télécharge en même temps que moi les documents. Apparemment ce n'est pas possible. Maintenant, effectivement sur le site de la CABT, les documents sont à la disposition, donc vous pouvez les télécharger et les consulter.

Danièle NESPOULOUS : les consulter on peut faire cette démarche, mais ensuite en discuter au sein du conseil municipal, c'est une autre démarche que j'avais cru qu'on pourrait avoir.

Yolande PUGLISI : effectivement on pourrait peut-être mais vu, honnêtement dans la mise en route des différentes commissions de la nouvelle Agglo, il m'est difficile de prévoir une réunion, un conseil informel pour parler de ce qui va se passer ou de donner le compte rendu du dernier conseil communautaire. Pour l'instant j'ai des réunions tous les jours et honnêtement Mme NESPOULOUS, ce n'est pas de la mauvaise volonté.

Danièle NESPOULOUS : c'est pour cela que je disais dans l'avenir une fois que tout sera bien mis en place.

Yolande PUGLISI : une fois qu'on aura un rythme de croisière à ce moment-là il n'y a aucun problème. Maintenant au vu de l'ordre du jour que le conseil municipal peut télécharger et consulter, si vous avez des remarques à nous faire remonter, il n'y a aucun souci, comme on l'a toujours dit, nous sommes vos portes paroles et à votre disposition.

Monsieur le Maire : sachant que ce qui est important c'est l'accès au travail des commissions ou même nous qui ne faisons pas partie de certaines commissions, nous y avons accès parce que nous avons un représentant mais c'est vrai que la difficulté c'est cette transmission de commission. Au niveau du bureau pour avoir des informations, il y a des votes qui passent sur le conseil communautaire, c'est public, les gens peuvent y assister. Nous avons l'info 5 jours avant au même titre que ce que l'on a ici, la différence c'est qu'ici nous élaborons les projets et là-bas c'est les services. C'est vrai qu'on a encore cette coupure et voir comment on peut faire remonter l'information qui se passe en commission. C'est un peu la difficulté actuellement. On va poser la question mais c'est vrai que c'est beaucoup de mise en place au niveau de tous les services et de tous les élus. Par exemple ce matin j'ai eu une CAO, on est élu depuis le 1^{er} janvier, les délégations ont été données depuis fin janvier, c'est la première réunion que l'on a eue. Il faut que l'on trouve un moyen dès que l'on naviguera en eau plus calme, d'avoir cette courroie de transmission. Ne serait-ce qu'au niveau du contenu.

Danièle NESPOULOUS : pour qu'on ne soit pas tous déconnectés ou pratiquement déconnectés.

Monsieur le Maire : on sera un petit peu déconnectés, y compris ceux qui en font partie pour être clairs, parce que c'est vraiment énormissime en terme de travail et ce que je veux dire c'est que ce qu'on pourra faire passer beaucoup plus facilement, on a des documents quand on va en commission. Il suffit que ces documents soient diffusés tout simplement, les commissions ne font que des propositions.

Danièle NESPOULOUS : est-ce que c'est autorisé de transmettre ce qui va être fait en commission ;

Monsieur le Maire : pour le support de commission, il n'y a pas de raisons. En général on prend des dossiers supplémentaires pour les faire passer. Donc cela peut se faire assez facilement, je pense. Il faut qu'on ait le réflexe de le faire.

Danièle NESPOULOUS : une question qui n'a rien à voir avec tout cela mais qui au niveau de la communication pourrait être satisfaisant si chaque conseiller avait une tablette à sa disposition sur laquelle se trouverait toutes ces infos, parce que nous avons reçu un document qui fait 47 pages, c'est très bien de l'avoir reçu de façon dématérialisée, à part que si chacun chez soi le tire il n'y a aucun impact, je veux dire en matière environnementale, c'est pas dématérialisé du tout en fait si chacun le tire chez soi. Alors que si on avait pour travailler chacun une tablette qui sont dans beaucoup de conseils municipaux, ou communautaires, enfin ça existe, et sur lesquels on voit toutes ces informations, nous serions comme cela tous logés à la même enseigne me semble-t-il. Ce serait déjà un premier pas vers la communication mais je ne sais pas si c'est faisable au niveau de notre commune, financièrement on peut se donner les moyens. C'est sûr que si on recule sans arrêt, la communication se fera toujours de cette façon, c'est-à-dire ce n'est pas très satisfaisant, personne n'y trouve son compte à part ceux qui ne veulent pas savoir, mais pour des élus d'opposition et pour l'élu lambda qui est simple conseiller et qui ne va pas dans des commissions, on est très rapidement largué si les communications nous ne les avons pas. Alors peut-être pas demain mais c'est une réflexion à avoir au sein de notre conseil municipal, voir comment on peut l'améliorer, pourquoi pas une tablette sur laquelle on aurait tous les mêmes informations.

Yolande PUGLISI : la tablette ce n'est qu'un support informatique qu'on a tous apparemment chez nous avec un ordinateur. L'avantage de la tablette c'est d'amener les 45 papiers du BP lors du conseil municipal, je ne pense pas que c'est très intéressant d'avoir ces 45 pages lors du conseil et du vote. Maintenant si on a une question on ne peut tirer que le papier qui nous intéresse. Ce que je vais proposer à Florence c'est de mettre sur le Blog le lien de la CABT et déjà vous aurez le lien, vous cliquerez et vous irez directement sur le site de la CABT.

Monsieur le Maire : au demeurant pour synthétiser, on va étudier, voir le cout éventuel de tablettes pour équiper le conseil. C'est la question que vous avez posée tout simplement sans aller chercher midi à 14 heures, on va faire chiffrer, s'il y a possibilités on fera. Mais sachez que les infos de la CABT on ne peut pas les transférer, on ne peut pas s'en servir personnellement. Sur ce que vous évoquez on parle au niveau de la mairie ;

Florence SANCHEZ : on peut regarder pour les tablettes, après pour l'instant au niveau communication toutes les infos que nous recevons au service communication de la CABT nous vous les transférons. Donc pour l'instant il y a juste les revues de presse puisqu'il n'y a juste que les élus qui reçoivent directement les documents et effectivement Mme PUGLISI a essayé de me le renvoyer et je n'y ai pas accès. Après au niveau des outils de communication qu'ils ont, ils sont en train de tout remettre en place et travailler sur tout pour intégrer toutes les nouvelles communes. Donc dès qu'on aura des avancées là-dessus, il y a eu une seule réunion pour l'instant avec les agents de communication, les élus n'étaient pas conviés, voir comment eux peuvent travailler et après dès ce ça aura avancé on vous tiendra au courant et on vous transférera ce que l'on peut vous transférer. Là pour l'instant ils ont remis à jour leurs bulletins de l'Agglo, ils sont en train de retravailler sur le site internet, si vous y allez toutes les communes ne sont pas à jour et on a pas accès à tout. Et nous aussi au niveau du site internet on est en train de refaire pour justement y intégrer des onglets sur l'Agglo et pouvoir vous y mettre les documents à disposition. Ça avance mais petit à petit parce que c'est un gros travail.

Monsieur le Maire : sinon le résultat des commissions, il suffit de le scanner et de le faire passer. Ça peut se faire assez facilement par contre.

Jacques LLORCA : je ne vais pas débattre sur le principe, sauf pour faire observer que de toute façon avec le volume qui attend sur la nouvelle collectivité, de textes, de décisions, il apparaîtra très vite que la distance entre la technostructure qui gère en réalité quasiment tout et qui prédirigé pratiquement tout et les élus, rapidement la masse des élus sera largué. C'est comme cela à la Région, au Département, dès que les collectivités deviennent très lourdes, c'est la technostructure qui s'empare du fonctionnement. Et il nous appartient à tous d'être nuit et jour quasiment en éveil pour essayer de piloter autant que faire se peut mais vraiment ce sera très difficile. Sur l'objet de la délibération je voulais faire 2 ou 3 remarques, plutôt positives. Par rapport à ce projet, on assiste à un transfert de compétences de la Métropole Universitaire de Montpellier vers la nouvelle Agglo, ce qui est extrêmement positif puisqu'il y a un déséquilibre gigantesque entre la concentration universitaire et la recherche appliquée sur Montpellier qui s'empare de tout et le restant notamment du Département et là ça pourrait être l'amorce d'un début de rééquilibrage, mais alors d'un début du début. Ensuite l'intérêt de l'opération c'est le partenariat entre la recherche appliquée si ce n'est même fondamentale et les entreprises et là autour de la Biodiversité et liée à l'eau de mer et au vécu dans cette eau, il y a évidemment des perspectives de développement dans des nouvelles industries qui ne peuvent pas être écartées d'un revers de main, bien au contraire c'est un intérêt qui ramène un dossier que nous avons évoqué très superficiellement mais quand même lourdement, c'est-à-dire le lycée aussi avec des partenariats potentiels possibles. Donc là les entreprises pas créées, qui sont à inventer, c'est évidemment intéressant et il faudrait justement que cela puisse se développer. Puis je rappellerai qu'en 2005, tout en étant un peu prémonitoire, on avait commencé à explorer autour des nouvelles énergies, à partir du 1^{er} petit parc d'éoliennes qui s'était implantée à Aumelas, l'idée de la création à Poussan, on était pas humble, d'un centre de recherches appliquées universitaire Montpellier-Perpignan, et en même temps le rapprochement avec la Cif à l'époque pour là aussi exactement dans le même esprit, un travail de recherches appliquées, liées au développement industriel et donc moi je suggère, justement, que non pas dans cette délibération, mais dans les perspectives immédiates et à débattre avec la nouvelle Agglo on explore aussi cette piste des nouvelles énergies, qui est à la fois celle du vent, mais aussi des éoliennes qui peuvent s'implanter en mer et puis l'utilisation des forces des courants d'eau dans la mer. Là aussi il y a des perspectives intéressantes desquelles il faut se

rapprocher, voilà. Donc pour moi cette démarche quelque part, elle est prémonitoire, du moins je l'espère, d'investissement partagé, qui peuvent amener du développement économique et d'intelligence artificielle. C'est dans ce sens que ça peut paraître positif.

Monsieur le Maire : oui effectivement ça en avait l'air, et puis on va voir ce qui va suivre mais ce qui est positif c'est ce transfert au niveau de Montpellier en terme de tout ce qui est universitaire, c'est quelque chose de novateur et donc il ne faut pas passer à côté, après on verra comment vont délibérer les communes mais bon à notre avis, c'est quelque chose de positif.

Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? 1 merci.

RAPPORT N° 2 : HERAULT ENERGIES – Eclairage public – demande de subventions 2017.

C'est une demande de subvention pour l'éclairage public pour un montant de 100 000 euros TTC, concernant la Région Occitanie au titre du programme FEDER, (opération 2014-2020 concernant la rénovation de l'éclairage public), et auprès d'Hérault Energies. Tout simplement on va solliciter le Conseil Régional au titre du FEDER et Hérault Energies pour les subventions pour l'année 2017.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité merci.

RAPPORT N° 3 : FINANCES – Budget Principal- Vote des taux de fiscalité 2017.

Ghislain NATTA, rapporteur : La loi des finances de 2017 prévoit une majoration des bases d'imposition de 0.4%. La commission des finances ayant été informée, je propose au conseil municipal de reconduire pour l'année 2017 les taux en vigueur, soit 18.46% pour la Taxe d'Habitation, 23.22% pour la Taxe Foncière sur le bâti et 76.08% pour la taxe foncière sur le non bâti. Je propose au conseil d'autoriser le Maire ou l' élu délégué, à signer les documents et en particulier l'état 1259 qui permet de transmettre à la Préfecture les taux arrêtés. Est-ce qu'il y a des questions ?

Jacques LLORCA : Des observations, peut-être une question mais en observation par exemple lorsqu'on s'informe autour, on a vu que le Conseil Départemental avait choisi stratégiquement d'augmenter systématiquement de 1% au-dessus du taux de l'inflation notamment la Taxe d'Habitation afin de dégager des moyens d'autofinancement vers les investissements à venir. C'est une comparaison observant d'ailleurs que c'était une décision de gauche à laquelle s'est opposée le centre, la droite, l'extrême droite. Mais personnellement j'ai pu observer que par prudence c'est intéressant de se dégager une marge supérieure pour mieux investir derrière et garantir les emprunts. Ça c'était une observation. Ensuite peut être une question, par rapport à ces 3 taxes, qu'elle est l'incidence s'il y en a une, de l'évolution des lissages des fiscalités sur la communauté de communes qui a dû être voté il y a quelques jours à Gigan et où il apparaît que le nouveau taux qui assure un produit qui reste le même va transformer au niveau de la mission des deux collectivités le pourcentage tant du côté de Thau Agglo que du côté de l'ancienne CCNBT en observant que de ce point de vue la fiscalité privilégie les ménages sur la CCNBT, ce qui est l'inverse au niveau des entreprises. Mais la question c'était de savoir surtout, comme ça a été décidé pour une exécution, si je ne me trompe pas immédiate et sous deux ans, en accéléré, quelle incidence cela pourrait avoir dès le budget 2017.

Ghislain NATTA : sur le taux propre de la commune, il n'y a aucun inconvénient, ça ne bouge pas. Simplement c'est sur le total à la fin de la feuille. Pour nous, c'est une diminution.

Monsieur le Maire : Pour les taux de la CABT, on a harmonisé, Thau Agglo était sur la taxe d'habitation à 11.08 et la CCNBT était à 12.65. il y a eu un taux moyen pondéré en 2017 qui sera de 11.57 avec une augmentation pour Thau Agglo de 0.49, on parle de la TH là, et une diminution pour la CCNBT de 1.08%. Pour la taxe du foncier bâti on est un taux pondéré moyen de 0.207%, dont Thau Agglo qui était à 0 à un taux de 0.207% et la CCNBT qui était à 1.20 tombe à 0.99, dont moins 0.99%.

Pour la taxe sur le foncier non bâti, Thau Agglo était à 3.81 % et la CCNBT à 6.98%, donc on a un taux moyen pondéré 2017 de 5.11%, donc Thau Agglo a eu augmentation de 1.30% et la CCNBT a une diminution de moins 1.87%. Ça c'est ce qui a été voté la semaine dernière.

Ghislain NATTA : Pour l'observation que vous faisiez sur la non augmentation des taux, il y a deux choses. L'autofinancement que l'on dégage, puisque l'on dégage 2 millions d'autofinancement me paraît suffisant pour financer des investissements. Ensuite au niveau des recherches supplémentaires de recettes, on est sur l'optimisation des bases. Hier on a eu la réunion de la commission communale des impôts directs et donc on a pu constater des avancées très sérieuses sur la réactualisation des bases en particulier on a eu jusqu'à 400 % d'augmentation de certaines valeurs locatives. On est sur cette stratégie pour l'instant et je pense qu'elle va porter ses fruits.

Monsieur le Maire : sachant quand même pour définir qu'un point supplémentaire de taxe n'amène pratiquement rien. C'est vrai que le Conseil Départemental, pour devenir un peu vertueux et expliquer certaines choses, pour ne pas trop taper sur le Gouvernement compense un peu. Vu les masses qu'il y a, 1 point c'est énorme par rapport à ce que ça peut nous rapporter. Il n'y a rien de comparable, mais c'est vrai qu'il y aurait cette possibilité. Nous avons fait le choix de travailler autrement et si tout ce qui est prévu rentre, ça compensera largement d'une augmentation des impôts.

Danièle NESPOULOUS : alors oui je ne bouderais pas mon plaisir, vous connaissez ma position concernant le taux des taxes, elles restent telles quelles mais Pierre vient de me suggérer ce que j'allais dire c'est-à-dire pourquoi ne pas les baisser. S'il y a des rentrées suffisantes pour faire face en terme d'investissements aux projets de la commune, donc pourquoi ne pas les baisser.

Monsieur le Maire : je vous engage à faire la comparaison avec les 14 communes et puis vous verrez pourquoi on ne les baisse pas.

Danièle NESPOULOUS : je ne fais de comparaisons avec personne.

Monsieur le Maire : non mais c'est important, donc on ne les baissera pas, pour être clairs, pour les raisons qu'on a évoquées. Parce qu'on ne baisse pas les impôts quand ils sont bas. On baisse les impôts quand ils sont trop hauts. Ce qui est le cas de beaucoup de communes, beaucoup n'augmentent pas, parce qu'ils n'ont pas la possibilité d'augmenter, ils sont trop hauts. Après je trouve que nous avons des taux qui sont relativement corrects, Poussan est un village qui ne paye pas beaucoup d'impôts, même si l'impôt est toujours trop cher. Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? 4 abstentions.

RAPPORT N° 4 : Budget Principal –Affectation anticipée du résultat 2016.

Ghislain NATTA, rapporteur : les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif du budget principal.

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipé (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur. En ce qui concerne le budget principal l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2017, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2016. Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 1 104 164.57 et en recettes à 408 341.71 euros. La fiche du calcul du résultat prévisionnel 2016 pour le budget principal constate un excédent de fonctionnement de 1 222 376.22 euros et un déficit d'investissement de 3 272.84 euros. Je demande au conseil municipal d'approuver le résultat prévisionnel 2016 et d'affecter au compte 1068 de 2017 en exécution de fonctionnement capitalisé, la somme de 1 222 376.22 euros, et autorise Monsieur le

Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette délibération et notamment la reprise anticipée du résultat 2016.

Monsieur le Maire : des questions ?

Jacques LLORCA : pas de questions mais une remarque. Simplement c'est que ça prolonge ce qui vient d'être dit avant, la recette fiscale pour la schématiser à celle-là est confortable et donc elle assure régulièrement un excédent de fonctionnement, ce qui permet de stabiliser la situation par rapport au mandat précédent qui avait été plutôt problématique. Donc là c'est confortable mais par contre en symétrie ce qui est trop important aussi c'est le reste à réaliser que nous constatons, qui est extrêmement important aussi, ce qui on aura l'occasion d'en reparler sur l'investissement et sur le fonctionnement de l'investissement, si j'ose dire. Autrement après et la base, et les taux permettant une recette sécurisante, on va le dire comme cela, ça permet de confortablement fonctionner, mais peut être que sur ce mot confort on redébattra tout à l'heure.

Monsieur le Maire : nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? 4 abstentions

RAPPORT N° 5 : FINANCES – Budget Annexe SEJ – Affectation anticipée du résultat 2016

Ghislain NATTA – rapporteur : le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de 17 335.03 euros. L'excédent de fonctionnement cumulé est de 576.42 euros. Ce montant sera inscrit dans le budget primitif 2017. La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2016. Je demande au conseil d'approuver le résultat prévisionnel 2016 et d'affecter au compte 002 du budget 2017 le résultat de fonctionnement reporté, la somme de 576.42 euros.

Monsieur le Maire : des questions ? nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? 3 abstentions.

RAPPORT N° 6 : FINANCES – Budget Principal – Vote du budget primitif 2017

Ghislain NATTA – rapporteur : Conformément à la loi NOTRe, le débat d'orientation budgétaire précédé le jeudi 02 mars 2017 d'une commission des finances a eu lieu en séance du conseil municipal le lundi 13 mars 2017. La commission des finances du lundi 20 mars 2017 a examiné les différents éléments du Budget primitif 2017. Les documents supports ont été communiqués aux membres du conseil municipal. Je vais vous présenter par chapitres le budget primitif 2017 qui comprend l'intégration du résultat 2016 et les restes à réaliser de 2016.

Je vous propose le vote par chapitre, on va procéder à l'énumération des chapitres :

Au niveau de la section de fonctionnement

Recettes

013 Atténuation de charges 210 000 €
 70 Vente de produits du service du domaine 832 650 €
 73 Impôts et Taxes 3 557 229 €
 74 Dotations et subventions participations 914 900 €
 75 Autres produits de gestion courante 25 000 €
 76 produits financiers 100 €
 77 Produits exceptionnels 22 000 €
 42 Opérations d'ordres en section 50 000 €

Pour un total de total de recettes de 5 611 879 €

Dépenses

011 Charges à caractère général 1 043 800 €
 012 Charges de personnel 2 470 000 €
 014 Atténuation des produits 80 000 €
 65 Autres charges de gestion courante 757 700 €
 66 Charges financières 196 672.53 €
 67 Charges exceptionnelles 5 300 €
 022 Dépenses imprévues 10 000 €
 042 Amortissements 110 000 €
 023 Virement à la section d'investissement 938 406.47 €

Pour un total de dépenses de 5 611 879 €

Monsieur le Maire : est ce qu'il y a des questions sur cette section de fonctionnement ?

Jacques LLORCA : oui, dans les recettes au 013 sur le sous chapitre 6419 remboursement rémunération personnel, vous affichez un attendu de 180 000 euros par rapport à un 140 de l'année dernière, mais vous avez réalisé, on le verra bientôt pratiquement les 180 000, c'est-à-dire 178 000. est ce qu'on peut comprendre pourquoi sur les 2 budgets on a ce différentiel ?

Ghislain NATTA : c'est le remboursement de contrat.

Jacques LLORCA : c'est un rattrapage. Ensuite une question que j'avais posée en commission, sur le 7321 la compensation CCNBT, cette année ça ne bouge pas, c'est après qu'on verra la suite. Après une observation plus positive mais qui pose cette question, sur le 6781, les droits de mutation, le produit des droits de mutation, c'est intéressant puisqu'il était très fort, puisqu'en réalisé il y a 275, vous le prévoyez un peu plus bas, pourquoi, vous avez peur que ça se ralentisse ;

Ghislain NATTA : on ne sait jamais, on n'a pas les données pour le configurer, je préfère prévoir en deçà.

Jacques LLORCA : au 74 observation la dotation d'Etat, elle était prévue à 500 000 dans le budget de l'année dernière, là on descend à 420 000 pour un réalisé cette année de 450 000.

Ghislain NATTA : l'assainissement des finances publiques pour cette année est de moitié aux alentours de 45 000.

Jacques LLORCA : au 77 dans les produits exceptionnels, il y a une espèce de sinusoïde en budget de l'année dernière c'était prévu à 20 00, là pareil mais en réalisé il y a eu presque 62 00.

Ghislain NATTA : c'est la recette exceptionnelle des 5% de garantie sur les marchés qui n'ont pas été réclamés par les entreprises.

Jacques LLORCA : et après derrière tout ça on y reviendra une autre fois aussi, la relation dans la nouvelle CABT, c'est un débat là aussi qui est amorcé sur la pression fiscale.

Monsieur le Maire : on va voter cette section de fonctionnement

Jacques LLORCA : j'étais sur les recettes mais il y a les dépenses et quelques remarques à faire en allant très vite. Ça reste globalement à peu près pareil puis à l'intérieur il y a des changements. Par exemple au 60611 eau assainissement vous aviez prévu la 1^{ère} fois 30 000, la encore c'est 30 000 et vous avez fait un pont à réaliser à 39 000, est ce que c'est prudent de ne pas monter ?

Ghislain NATTA : non on avait des factures de l'exercice antérieur à régulariser en particulier sur le complexe sportif.

Jacques LLORCA : ensuite au 611, les contrats de prestation de services avec les entreprises, alors là peut être ça va être un peu plus révélateur, 160 000 en budget l'année dernière, cette fois ci 177 000 et au passage un réalisé de 167 000. C'est-à-dire en prévisionnel on passe de 160 000 à 177 000, donc il y a une augmentation régulière qui est prévue, voulue. Quelle est la relation qu'il peut y avoir entre cette stratégie et la photographie de la répartition entre le cout des personnels titulaires et le cout des personnels non titulaires puisque dans le même budget on voit que par exemple la rémunération des titulaires c'est 1 079 000, les non titulaires c'est si on ajoute les intervenants extérieurs 470 000 soit près de 50%, est ce que cette démarche là à une incidence ou est ce qu'il y a une intention de compacter, de diminuer les non titulaires, en nombre, donc en dépenses après, et de basculer un peu plus sur les service avec les entreprises.

Ghislain NATTA : sur 2016 on a une montée en puissance sur l'externalisation du nettoyage. En 2016 on a complètement bouclé l'externalisation. Donc en 2017, on a le financement complet. Et ça a une influence, bien sûr, sur les dépenses de personnel.

Jacques LLORCA : mais en posant ces questions c'est obtenir un éclairage sur la politique menée, ça ne peut pas être destructeur ou trop constructif mais c'est une explication de la politique, ce que les chiffres ne donnent pas lorsqu'on est pas habitué à comprendre ce qui n'est pas derrière.

Ghislain NATTA : on a une diminution des traitements des contractuels par rapport aux titulaires.

Jacques LLORCA : c'est la réponse attendue. De même observation sur les locations mobilières, 6135 vous passez de 80 à 65 c'est une diminution.

Ghislain NATTA : je me souviens on a exécuté à peu près pareil en 2015, je n'ai pas votre document.

Jacques LLORCA : une petite remarque qui rejoint le débat de tout à l'heure, je suis resté sur la commission des finances n'ayant pas pu physiquement actualiser avec les documents reçus hier soir. C'était un peu difficile. On ne bouge pas. Une bizarrerie, sur les bâtiments, sur les 2 budgets différents vous avez un maintien à 10 000 € en dépenses mais en réalisé il y a eu 0. C'est quelles précautions, ça veut dire quoi ? qu'est-ce que vous attendez comme dépenses sur quoi ?

Ghislain NATTA : c'est l'entretien des bâtiments, pour moi il n'y a pas de ciblage précis. C'est l'entretien des bâtiments, de la voirie, cela rentre dans le 011 après on ajuste en cours d'année selon l'exécution.

Jacques LLORCA : ça rejoint aussi l'entretien sans doute, c'est sur la voirie, on passe d'un 30 000€ prévus l'année dernière à 60 000€ prévus cette fois ci.

Ghislain NATTA : la voirie, c'est l'intervention sur les espaces verts, en particulier l'intervention de l'ESAT de Frontignan.

Jacques LLORCA : c'est l'externalisation qui a été faite. Sur le matériel roulant, vous l'aviez prévu la fois d'avant 35 000€, là on est à 20 000€ pour un réalisé de 16 000€, c'est pareil, c'est de la précaution ?

Ghislain NATTA : à la limite, si vous voulez, on met des sommes qui représentent une synthèse entre le prévisionnel et le réalisé de 2016.

Jacques LLORCA : globalement on est à peu près pareil, c'est un budget de reconduction et puis après dans le détail, je pourrai en citer d'autres, je vais sauter pour aller plus vite. Une simple question, les transports collectifs c'est quoi ?

Ghislain NATTA : c'est le transport des élèves

Jacques LLORCA : c'est le transport des écoles, 17 000€ ce qui s'ajoute au budget de fonctionnement des écoles et d'approvisionnement des frais scolaires.

Ghislain NATTA : tout ce qui est frais scolaire reste dans le budget principal, il n'y a que l'annexe qui passe sur le budget du SEJ.

Jacques LLORCA : dans l'autre chapitre les charges de personnel et frais assimilés au 012 est ce que vous sauriez nous dire s'il y a encore des contentieux en cours. Je pense pour parler global à ces personnels autour du sport, je dirai de l'encadrement sportif, c'était 80 000€ de contentieux qui traînaient, vous payez toujours ?

Ghislain NATTA : Pour l'instant le centre de gestion a mis fin au contrat qui nous liait à la personne, par rapport au centre de gestion on est délié. Par contre, le centre de gestion se trouve en contentieux avec la personne. Pour l'instant on ne traduit pas dans le budget, des relations qui demeurent entre le centre de gestion et la personne.

Le maire : et sur le second quand même pour être plus précis, le second où il y a effectivement un jugement, on attend le jugement effectivement c'est pas 80 000 c'est 18 000 €, on attend le résultat du tribunal, c'est quelque chose qui est assez long, qui est acté et qu'on peut payer..

Ghislain NATTA : on l'avait mis en provision pour risque en 2016.

Jacques LLORCA : d'accord. Ensuite l'explication que tout le monde connaît c'est le 014 notre petite croix, on va dire comme ça, mais 80 000 en application de la loi SRU logements sociaux et là on repart pour 3 ans avec l'impact de 80 000 € qui nous sanctionne. On n'est pas mis en carence, mais

Ghislain NATTA : je vous avais expliqué il y avait une partie qui provenait de la modification du taux appliqué par l'Etat sur le potentiel fiscal qui passe de 20 à 25 %, par ce seul changement on perd 16 000 €.

Jacques ADGE : si on enlève ce qui est récent comme application, effectivement le différentiel par rapport à l'an dernier même si c'est toujours pour important est relativement minime.

Jacques LLORCA : et au 023 pour terminer virement en investissement, l'année dernière c'était 764 000, là on est à 938 000, c'est-à-dire un différentiel de l'ordre de 174 000, c'est significatif, ça rejoint un peu les discussions de tout à l'heure. Est-ce que quelque part cela se traduit par des économies ?

Ghislain NATTA : oui, les économies sont sur le fonctionnement mais on les utilise en investissement et en recette elles ne bougent pas.

Jacques LLORCA : je en vois pas trop les points d'application, c'est un peu ça la question, mais on en reparlera.

Jacques ADGE : notamment quand même sur les dépenses, les économies d'énergie c'est quand même sensible ; on va vous sortir un tableau prochainement, ça fait 3 ans qu'on y travaille dessus. Vous verrez que c'est quand même relativement conséquent en terme notamment ne serait-ce que sur l'éclairage malgré tout ce qui a été rajouté y compris sur l'éclairage des locaux. On est en train de travailler sur les écoles effectivement ; cela paraît un peu anodin y compris sur les puissances installées notamment et ça ne l'est pas du tout. C'est quand même assez conséquent.

On vous donnera un tableau. On a attendu un peu de temps pour pouvoir comparer, mais c'est plus important que ce qu'on pensait.

Cela peut faire partie effectivement de ce que vous évoquez.

On va voter pour cette section de fonctionnement. En ce qui concerne les dépenses :

Qui est pour :

Qui s'abstient : 3

D'accord sur les recettes :

Qui est pour :

Qui s'abstient : 3

La section d'investissement, Monsieur NATTA

Ghislain NATTA :

En section d'investissement au 1068, l'excédent de fonctionnement capitalisé, c'est ce qu'on a vu, c'est l'affectation du résultat de 2016 : 1 222 376 222 €

Chapitre 13 : subvention d'investissement : 120 000 €, donc on n'a pas d'emprunt

Chapitre 10 : dotation divers et réserve : 290 000 €

Chapitre 040 : opération transfert entre section : 110 000 €

Chapitre 021 : virement investissement : 938 406,47 €

Le reste à réaliser 2016 : en recette : 408 341,71 €

Ce qui fait un total en recette et en investissement de 3 089 124,40 €

Au niveau des dépenses :

Au 01 : déficit reporté : 111 657,29 €

Travaux en régie : 50 000 €

Au niveau des emprunts : remboursement en capital : 534 117,11 €

Les immobilisations incorporelles : 8 000,00 €

Subventions d'équipement inversées : 8 185,43 €

Opération :

9002 Sports : 30 000 €

9004 Bâtiments : 822 000,00 €

Réseaux câblés : rien

9006 : acquisition de terrain : 35 000,00 €

9007 : transport, matériel : 192 500,00 €

9008 : groupe scolaire : pas de nouvelle attribution

9010 : voirie : 68 500,00 €

9011 : éclairage public : 100 000,00 €

9012 : extension du cimetière : 25 000,00 €

Reste à réaliser 2016 en dépenses : 1 104 164,57 €

Dépenses équivalentes aux recettes 3 089 124,40 €

Jacques ADGE : des questions ou des observations ? ou les deux ??

Jacques LLORCA : la remarque, en commençant par la fin, effectivement : 1 104 164,57 € en réalisé, cela fait grosso modo un tiers du prévisionnel à lancer du budget 2017, ce qui veut dire un retard quand même très important et un peu systématique de l'ordre de 50 % par rapport

Ghislain NATTA : il y a quand même une précision du réalisé : je prends par exemple l'éclairage public, il y en a pour 150 000 € qui ont été réalisés d'entrée puisque les ordres de services étaient passés en 2016.

Jacques LLORCA : je parle globalement. Je veux rester très global.

En même temps je vais prendre un seul exemple : la voirie dans le budget que vous affichez, il reste à réaliser 560 833 € et vous allez ajouter 68 500 €. On a déjà débattu d'un retard important lié à pleins de raisons multiples, mais qui apportent la démonstration que justement il faut s'y prendre longtemps à l'avance pour déclencher les vrais investissements et obtenir les concours complémentaires nécessaires.

Ceci étant dit, par rapport aux dépenses on peut faire quelques observations. Il semble qu'une priorité soit donnée sur l'aménagement de la mairie, puisque par exemple on peut dire 300 000 € pour transformer, la mairie on la décrit en commission. C'est une priorité, il pourrait y en avoir d'autres, mais alors tant qu'à faire c'est presque dommage que les ateliers municipaux en même temps ne soient pas déblayés de l'endroit où ils sont, et qu'on ne les transfère pas vers une zone techniquement plus adaptée que ce que ça n'est aujourd'hui.

C'est à la fois une priorité, tant mieux tant pis et en même temps c'est une priorité qui ne va pas complètement au bout ce qui sans doute est dommage, premier point.

Deuxième point, en lisant dans le détail les investissements prévus, appelons-le, cela ne va pas vous étonner, parking de la rue Sergent Bonnet ; est-ce que vous sauriez au-delà même du budget nous dire, bien qu'une réunion soit prévue bientôt, de façon même approchée, mais peut-être finement, quel sera le montant cumulé en euros des acquisitions indispensables pour réaliser, parce que nous on avance un tangentiel de 2 millions d'euros qui est une fourchette, on me suggère à ma gauche, basse, donc peut-être qu'il y en a une plus haute mais en tout cas, on est dans le vague et c'est agaçant de procéder petit bout par petit bout ; le bâtiment de la rue Palat c'est 254 000 €...

Ghislain NATTA : le bâtiment de la rue Palat est un peu à côté du parking de la Lauze, c'est autre chose.

Jacques LLORCA : oui mais voilà alors justement je prolonge l'observation c'est que ce parking nous on le conteste en quelque sorte, son utilité, son efficacité et sa rentabilité financière n'est pas intéressante. Si par contre le projet va au bout, l'espace peut être intéressant mais s'il devenait la place centrale de Poussan et non pas un parking. Par contre au milieu se pose la problématique semble-t-il, vous envisagez d'acquérir les jardins, les parcelles, mais il n'y a pas les immeubles qui seront implantés entre le riverain, d'un côté pas aménagé et le parking derrière. Alors tout c'est un peu confus on va dire, on a du mal à s'y retrouver, puisque dans la fameuse délibération qui est partie à 7 et qui est arrivée à 9 à la Préfecture, souvenez-vous, du 7 novembre il y a deux ans, nous avons compris que...

Ghislain NATTA : elle a été jugée on ne va pas en parler.

Jacques LLORCA : nous avons compris que les immeubles étaient dedans or apparemment ils n'y seraient pas.

Ghislain NATTA : on en parle pas.

Jacques LLORCA : mais quand même l'addition de tout ça on aimerait bien savoir, quel montant à peu près, si vous le savez.

Serge CUCULIERE : vous avez l'air de le savoir puisque je pense le BIM qui va sortir dit que c'est au moins 2 millions d'euros, donc si vous ne savez pas ce que vous dites, il ne faut pas l'écrire.

Jacques LLORCA : Je réagis tout de suite à chaud, vous aurez remarqué puisque vous êtes un lecteur attentif que nous avons écrit au conditionnel, pourrait, et donc nous pesons ce que nous disons, ce que nous écrivons et ça prolonge justement la question que nous posons, tout simplement.

Jacques ADGE : La question est très simple, on l'a pratiquement dans le budget par rapport à ce qui a été acquis et ce qui reste à acquérir, on additionne les deux et vous verrez qu'on est très loin des 2 millions et je ne sais pas d'où sortent ces jardins et maisons achetées, mais il n'en a jamais été question. Les parcelles qui ont été ciblées sont des parcelles bien précises, qu'on peut regarder sur un plan, il n'a jamais été question de faire quoique ce soit et j'entends qu'il n'a jamais été question de toucher les maisons de ce qui est le revers de la circulade de l'autre côté de la route. Ça n'a jamais été évoqué, donc je pense qu'il y a mal donné, il y a 6 ou 7 parcelles prévues à l'achat, là nous sommes en possession de 2 ou 3 parcelles, 1 en discussion, ce qui fera 4, il en manque 2, ça fait 6 et la 7^{ème} finalement n'est pas intéressante et les gens ne sont pas vendeurs, puisqu'on ne va pas les exproprier, ça concerne 6 parcelles. Et concernant ce qui est prévu sur le budget, c'est à peu près ce qui va être donné sur les 2 ou 3 qui suivent. Par rapport aux deux qu'on a acheté, vous faites l'addition qu'on est bien loin du million, on ne parle pas de 2 millions, on ne parle que de l'acquisition parce qu'après il y a les travaux à envisager, donc allons au bout des choses. Pour démolir un pâté de maisons, ce n'est pas quelque chose de très cher, mais en terme d'acquisition vous l'avez sur le budget, c'est l'acquisition des 2 immeubles. Et je dis que quand même au-delà des parkings, la maison dite Frezou pour les Poussannais, ça a l'intérêt d'agrandir ce passage qui est étroit ne serait-ce que pour la sécurité des piétons, ça nécessite d'être remodelé et cette maison est presque incontournable au-delà de ce qui peut être création de parking ou non, celle-là est incontournable.

Pierre CAZENOVE : Monsieur le Maire vous m'avez donné dans votre réponse l'arme pour vous taquiner un petit peu quand vous avez dit qu'on n'avait jamais parlé de ce parking, c'est pour cette raison qu'il y a pleins de malentendus à son sujet. Concernant les 2 grandes parcelles à acquérir si on ne s'occupe que des jardins qui se situent derrière, il faut quand même que le périmètre de préemption prenne en compte l'unité foncière qui est présente, ce sont les 87 ou 88, je ne sais plus le numéro, c'est-à-dire qu'il faudra de toute façon partager ces unités foncières pour en acquérir, éventuellement, que les jardins.

Monsieur le Maire : mais non les jardins ce n'est pas dans le lot, vous avez perdu au tribunal là-dessus, ces deux parcelles que vous avez en travers depuis le début...

Pierre CAZENOVE : ça n'a rien à voir

Monsieur le Maire : mais si, les parcelles qui sont en jardin actuellement ne sont pas prévues sur les acquisitions et ça n'a jamais été prévu.

Pierre CAZENOVE : donc on aura un parking en deux morceaux ?

Monsieur le Maire : oui

Pierre CAZENOVE : ah ok.

Monsieur le Maire : mais c'est ce qui est prévu depuis le début, excusez-moi. Quand on voit les parcelles qu'on doit acheter, vous êtes partis sur des bases qui sont complètement fausses, mais peu importe, il n'a jamais été question et c'est pour cela qu'on ne parle pas de la même chose,

Pierre CAZENOVE : donc ça méritait qu'on en parle vraiment

Monsieur le Maire : oui ce n'est pas gênant, rien n'a varié, vous regarderez les parcelles, en enlevant les deux....

Pierre CAZENOVE : elles y étaient pourtant,

Monsieur le Maire : non elles n'y étaient pas et le tribunal,

Pierre CAZENOVE : oui pardon, elles ont été ajoutées.

Monsieur le Maire : il n'a jamais été question de cela. Vous avez 7 parcelles point. Et les jardins il n'en a jamais été question.

Pierre CAZENOVE : donc ça mérite qu'on en parle, je sais qu'il y a une dynamique qui va se dégager là-dessus et c'est très bien comme cela.

Liliane MOUGIN : sur la question des dépenses concernant le 9005, opération réseau câblé 0€, comme chacun sait il y a de très gros problèmes de captations d'ondes téléphoniques sur la commune de POUSSAN, est ce que vous envisagez quelque chose ?

Monsieur le Maire : non, ce n'est pas du domaine communal, le haut débit et tout ce qui est réseau n'est pas un problème communal, c'est un problème Département, on en est conscient. Le Département s'est engagé à mettre le haut débit partout d'ici 2020. Quelles seront les priorités, je ne sais pas. France Télécom, par contre a eu le projet Sète Frontignan, ils se sont partagés le gâteau et nous sommes tributaires sachant qu'on a le haut débit sur l'A613 et qu'il suffit de remonter tout simplement jusqu'au central. On ne prévoit rien parce qu'on n'a rien à prévoir. Ça ne fait pas partie de nos compétences. Ce sont des compétences d'Etat et là c'est le Département qui a voulu installer le haut débit partout et donc il s'est greffé là-dessus, sinon c'était Orange tout simplement, qui a le monopole actuellement sur les réseaux câblés. On essaye d'améliorer la chose, mais c'est vrai que comme nous ne sommes pas les plus malheureux, ça ne m'inquiète pas que nous ne passions pas dans les premiers. On a des secteurs sur le département de l'Hérault qui sont catastrophiques. Nous sommes preneur si le Département décide de le faire rapidement, sachant que sur Sète ils sont en avance, une partie a été faite, c'est en quatre secteurs ils en ont déjà fait deux. Ils seront opérationnels bien avant nous. On a rien prévu parce que ce n'est pas dans nos prévisions ;

Jacques LLORCA : une autre remarque, la somme qui est affectée en prévisionnel à la rénovation des façades elle est très faible, est ce que ça procède d'un suivi des demandes qui sont faibles ou est-ce que ça procède d'une absence de volonté d'inciter à l'aménagement des façades, parce qu'une stratégie, au développement PLU, du centre historique, touristique, il serait intéressant d'avoir une démarche incitative en attribuant à cette ligne une somme beaucoup plus significative pour accompagner la réalisation de façades. Il me semble qu'il n'y a pas là une volonté politique explicite d'accompagnement. De même dans les sommes affectées, est-ce les sommes affectées au programme ADAP sont en cohérence avec le volume global, certes qui est attendu sur du pluriannuel, au moins 5 ans, pour adapter les bâtiments publics, mais dans ce budget nous sommes dans des sommes qui sont à 30 000€ ici, l'ascenseur de la mairie après, etc. ça fait moins de 100 000€ or le pronostic de nos obligations de dépenses HT dépassait 900 000€. A la vitesse à laquelle on part là on

risque d'être en retard dans la réalisation de ce type de programme, donc peut être qu'on ne va pas là assez vite.

Un troisième élément, toujours dans ces dépenses, c'est pour Mr GIUGLEUR, les caméras _____ grosso modo, il me semble l'avoir vu en prévisionnel pour un projet de 300 000 € si j'ai bien entendu, voilà, donc on y va, je ne sais pas si je vais dire sûrement, mais lentement, il y 100 000 € en tout avec un reste.

Jacques ADGE : avec un reste à réaliser..

Pascal GIUGLEUR : Oui, mais si le réalisé à venir n'est que le non réalisé avant et que le futur qui est annoncé ne soit pas réalisé, on sera toujours en retard.

Pascal GIUGLEUR : je vous rassure, à la fin de l'année, vous aurez déjà la première tranche de terminé. Tout ce qui a été prévu sera à dépenser cette année.

Jacques LLORCA : d'accord.

Jacques ADGE : pour répondre à certaines interrogations sur l'ADAP, effectivement, cette année est prévu un gros morceau, c'est le complexe sportif, donc on a réfléchi, nous aussi, pour rentabiliser un petit peu ce qui avait été prévu et donc effectivement, on va certainement entourer tous les bâtiments par rapport à ce qui existe, faire une ceinture sur le bâtiment qui est le plus impacté là-dessus y compris créer des terrasses qui n'y sont pas pour faire le tour de tous les bâtiments, notamment que ce soit le rugby, le tambourin, le tennis et qui rejoignent sur les mêmes hauteurs, la salle de musculation, le club house du foot et faire la rampe qui va amener au parking facilement, donc c'est vrai que là-dessus, on a pris l'option de faire quelque chose de commun, si vous voulez, ça été un peu calculé pour, on va dire, rentabiliser ce chantier parce que bâtiment par bâtiment, cela aurait été beaucoup plus difficile, d'une part et ça aurait défigurer beaucoup de choses notamment en terme d'accès sur certains bâtiments.

La seconde chose c'était les subventions façades. Alors pourquoi on a diminué ces subventions façades ? parce que je pense qu'on est arrivé presque au bout des périmètres qui étaient décidés. Donc il serait peut-être opportun de calculer pourquoi ces subventions ne sont plus utilisées comme elles l'étaient à une certaine époque effectivement et peut-être d'élargir le périmètre.

Pierre CAZENOVE : oui, mais Il faut savoir aussi que ...

Jacques ADGE : non mais les gens savent et les façadiers le savent, sauf que ou ils ne font pas des bons dossiers, ce qui veut dire qu'ils déposent les dossiers et on ne paye pas derrière puisque c'est les bâtiments de France qui nous acceptent ces dossiers et derrière comme on leur demande des photos avant et des futures photos après, ne serait-ce que ça, ils ne le fournissent pas, ce qui veut dire que quand ils amènent pour la subvention, les gens perdent beaucoup d'argent, et on se rend compte qu'année après année c'est répétitif parce qu'il y a beaucoup de façades quand même sur le périmètre qui était évoqué même si on l'a déjà agrandi une paire de fois ce périmètre, pourquoi pas l'agrandir une troisième fois, mais c'est vrai qu'ils ont des contraintes pour avoir la subvention et même si elle n'est pas énormissime, ça incite quand même les gens à faire certaines choses..

Pierre CAZENOVE : on peut peut-être les aider à faire leur dossier, ou accompagner....

Jacques ADGE : le dossier c'est les photos, à un moment, moi je m'excuse, le façadier il peut les faire, quoi, c'est...

Pierre CAZENOVE : je sais bien, mais la preuve, c'est qu'après Cahier des charges

Jacques ADGE : mais les façades se font quand même, sauf qu'ils passent à côté des subventions, après de ne pas demander, il y en a qui ne demande pas effectivement, alors qu'il y en a qui sont dans le cadre effectivement, mais ne demande pas, donc pourquoi, on peut remettre une couche d'inciter les gens à faire, mais c'est pas le dossier, le dossier c'est les photos avant et qu'est-ce que vous allez faire comme travaux, donc n'importe quel artisan façadier est capable de répondre à ça, quoi je veux dire, c'est pas quelque chose d'extraordinaire quand on parle de dossier, on est pas sur des dossiers ANAH ou des trucs comme ça, c'est vraiment basique, on demande un minimum, mais enfin bon.. et le minimum, les gens, soit ne veulent pas le faire, soit ils demandent quand même la subvention, mais on vous avait demandé de justifier ce que vous alliez faire.

Pierre CAZENOVE : parce qu'on a, pardon Monsieur le Maire, c'est vrai qu'il y a des façades, mais il y a aussi des murs de clôture qui sont très très moches, on pourrait peut-être aussi

Jacques ADGE : mais ça on ne peut l'imposer...

Pierre CAZENOVE : non mais aider

Jacques ADGE : aider pourquoi ?? je suis entièrement d'accord, sauf que le problème, pourquoi les murs de clôture ne sont plus faits. Il fût un temps où quand vous faisiez un crédit, pour avoir le certificat de conformité, il fallait que tout soit fini et il vous délivrait la troisième tranche parce que ça fonctionnait comme ça. Depuis que tout ça a été supprimé, on ne délivre même plus le certificat de conformité, c'est une déclaration sur l'honneur...

Pierre CAZENOVE : résultat des courses, les murs sont moches

Jacques ADGE : et oui très moches,

Pierre CAZENOVE, très moches, il faudrait inciter, même si c'est révoltant....

Pascal GIUGLEUR, vous m'excuserez, mais ce n'est pas inciter qu'il faut, c'est mettre une amende quand ce n'est pas fait parce que là, il faut arrêter, on ne va pas payer les gens pour faire quelque chose qu'ils doivent faire, donc s'ils ne sont pas capables de faire leur crépis, à la limite, il faudrait mieux voter quelque chose pour leur mettre une amende et les obliger à le faire, parce que inciter, il faut arrêter quoi, il y a un moment donné, moi je vais construire une maison je ne vais rien faire du tout et je vais attendre qu'on me paye la moitié de la maison, il faut arrêter ...

Jacques ADGE : non mais il faut trouver un système pour les clôtures, ce sera difficile, mais voilà donc c'est vrai qu'au niveau des subventions pourquoi, on peut en rediscuter et voir si on élargi un peu le périmètre, pourquoi pas, sachant que beaucoup de façades ont été faites sur Poussan,

Pierre CAZENOVE : on peut le faire alors, on peut le faire..

Jacques ADGE : oui franchement et pourquoi tout le monde ne le sollicite pas, eh... on s'écarte là...

Jacques LLORCA, oui parce que j'ai d'autres questions

Jacques ADGE : allez, on y va..

Jacques LLORCA : oui, il me semble, en regardant le volume général de l'investissement, justement que la part d'auto financement est considérable, et par contre très faible proportionnellement, les subventions attendues, puisque en regardant bien me semble-t-il, en additionnant un peu tout, on

arrive à 120 000 € attendue une subvention, ce qui est très maigre, comparé au volume affiché de réalisation projetée. Est-ce que c'est qu'on le subi, est-ce qu'on a une stratégie agressive d'aller chercher le fric, hein, s'il faut parler comme ça, mais en tout cas c'est très faible, 120 000 € attendus, c'est vraiment très très très faible sur l'investissement.

Jacques ADGE : tout à fait, sachant que moi j'espère que la CABT, qui a des compétences beaucoup plus intéressantes que nous va nous amener, notamment, sur les aménagements intérieurs à d'autres subventions, y compris européennes sur les gros chantiers, dont nous n'avons pas accès actuellement. C'est que ça permettra de traiter les chantiers d'une autre façon, et de traiter les gros dossiers, ce qui permettra de se concentrer sur les petits dossiers où ce n'est pas inintéressant d'aller à la pêche aux subventions, sachant que tout cela s'amenuise de plus en plus et qu'il est très difficile de..

et puis vous savez on vient de subir quelques élections, on va en subir d'autres bientôt, si vous n'avez pas bien voté, là il est opportun de faire le dos rond, ces temps-ci, que ce soit à la Région ou au Département, pour être clair, donc tout ça va se décoincer, je le souhaite et je l'espère de toutes forces après les prochaines élections qui vont passer, mais tous ces règlements de compte sont relativement difficile à subir et c'est vrai que les pressions, elles sont bien pour voter, mais dès qu'on a voté, si on n'a pas voté comme il fallait, il faut subir les foudres des structures tout simplement.

Et puis les structures aussi dégagent beaucoup moins de subventions que ce qui pouvait se dégager il fut un certain temps.

Je pense que le fait de s'être associé, il y a au moins un point positif en terme de subventions, je pense qu'on sera beaucoup plus efficaces.

Jacques LLORCA : une dernière remarque, justement on est sur un volume d'autofinancement très fort, donc lié à la production de la fiscalité, donc au nombre d'habitants, etc.. très bien, mais en même temps, donc et vous l'avez affiché tout à l'heure fortement au passage, pas d'emprunt, alors à la fois, c'est bien mais ça peut être une question puisque pour faire des investissements forts et stratégiques, on vient de passer quelques années récentes où les taux d'intérêt d'emprunt étaient et restent encore très bas et si on avait un projet de projet structurant, important, étant donné notre cape, notre autofinancement possible, etc... on ne risque pas grand-chose en terme d'emprunt, mais encore faudrait-il une stratégie structurante, voilà et ce qu'on peut un peu regretter c'est qu'on soit dans une sorte de phase d'attente, dont les raisons viennent d'être données par rapport à des collectivités, par rapport à l'Etat, etc, mais on en a débattu déjà plusieurs fois, la population de Poussan continue d'augmenter, la population active de Poussan, pas fatalement et donc notre stratégie subie d'être commune dortoir et non pas commune qui crée des activités productives, finalement.

Et donc par rapport à l'emprunt, il aurait été peut-être stratégique d'explorer ça pour des investissements qui ne soient pas que de la voirie, que de l'aménagement des bâtiments, etc..

Voilà et au cœur de tout ça par exemple, on revient au PLU au passage, ce n'est qu'une incidente, le projet de la coopérative qui est en standby lié au PLU, l'hôtel qui était prévu...

Jacques ADGE : c'est toujours prévu, mais c'est quelque chose qui va certainement démarrer avant la fin de l'année.

Jacques LLORCA : après le PLU

Monsieur le Maire : après le PLU mais même avant le PLU on aurait pu faire accepter certaines choses, on attend pour plus de sécurité le vote du PLU mais ça peut être opérationnel très rapidement.

Serge CUCULIERE : si je peux parler un peu du PLU, de ces histoires de règles de l'urbanisme. On n'a pas approuvé le PLU, le POS est tombé, c'était annoncé depuis plusieurs années par les lois, depuis le 27 mars on applique le RNU, mais en fait sur Poussan je pense on aura délivré des permis à peu près comme avant, parce que le gros truc du RNU c'est se trouver dans les zones urbanisées

donc étant donné que vous êtes dans une zone urbanisée l'avis de l'Etat sera favorable, et ensuite on applique des règles qui sont moins contraignantes que ce qu'est un POS ou un PLU, donc à la limite puisque le règlement national d'urbanisme, si vous voulez le règlement des POS et des PLU se déclinent à l'intérieur du RNU, donc je veux dire les hauteurs de bâtiment, les distances, toutes les autres règles qui prédisent ce qu'on doit respecter pour un projet, elles sont plutôt plus souples. Je pense, on l'a dit, c'est que le projet de la cave pourrait sans doute être instruit sous le RNU et délivré ; quand je dis je pense, on n'instruit pas un truc comme ça en deux secondes. Mais en fait, le RNU ce n'est pas quelque chose qui empêche tout, au contraire, la réglementation de l'urbanisme aujourd'hui, étant donné que le caractère constructif du terrain est reconnu, il permet pas mal de trucs. Donc je pense que cela pourrait permettre la cave, actuellement on ne pouvait pas délivrer au POS parce que ce sont des zones UE non économiques, mais maintenant il n'y a plus d'affectation de zonage dans le cadre du RNU, donc je pense que l'on peut y aller. J'éviterai de dire, là aussi, que parce qu'il n'y a pas le PLU, on ne peut pas délivrer la cave..

Jacques LLORCA : la vraie question pouvant être : l'investisseur qui s'est manifesté persiste dans son projet, ça c'est la vraie question.

Jacques ADGE : oui puisqu'il y a quelque chose qui a été signé quand même. Il n'y a pas de souci là-dessus. La stratégie d'emprunt, les choses peuvent changer assez rapidement.

Si beaucoup de choses se libèrent, notamment concernant le centre-ville, les choses peuvent évoluer assez rapidement ; donc libre à nous de voir si les choses peuvent se faire assez rapidement, mais c'est vrai que le recours à l'emprunt ne doit se faire que sur des projets qui sont intéressants à faire et à emprunter, quelque part sachant que si l'on fait un emprunt, les taux sont bas si on emprunte sur 10 ou 15 ans. Ils ne sont pas intéressants si l'on emprunte jusqu'au 30 ou 35, d'où l'intérêt de faire un emprunt, effectivement pour qu'il soit très constructif, de le faire sur une durée la plus réduite pour avoir les taux les plus intéressants possible, effectivement d'où l'intérêt aussi de calculer, de ne pas faire un emprunt pour n'importe quoi non plus. Mais l'emprunt est intéressant et reste intéressant effectivement.

Jacques LLORCA : simplement une conclusion Monsieur le Maire, c'est qu'avec tout ce que l'on vient d'échanger, la sensation un peu, mais cela ne va pas vous faire plaisir, mais on est devant un budget, moi qui me rappelle de longues années en arrière, cela ressemble à ce qu'on appellerait, je ne sais si c'est un compliment aujourd'hui, un budget de père de famille, c'est-à-dire, assez tranquille, c'est à peu près la critique que nous avons formulé en 2001 lorsque nous avons succédé à Madame NESPOULOUS, on se taquine là, voilà. Effectivement on peut comprendre cela permet de digérer les 5 ou 6 années précédentes, mais là, comme dirait mon collègue à gauche, tranquille, voilà.

Jacques ADGE : vous savez ce n'est pas très gênant. Vous verrez si ça se dit officiellement que certaines communes et pas des moindres vont être mises sous contrôle prochainement parce que ce que je vous ai annoncé, je ne fais pas de déclaration gratuite en général, notamment sur les autres, je suis un peu comme Madame NESPOULOUS, les autres on s'en fout, mais quelque part ceux qui sont vertueux et certains qui augmentent les impôts aussi, malgré une philosophie qu'on peut attribuer à certaines choses vont peut-être être mis sous contrôle pour ne pas dire être mis sous tutelle parce que bon voilà, donc c'est vrai que moi je suis d'accord, je l'assume et on l'assume que c'est un budget tranquille et de père de famille, ça me va parfaitement, voilà.

On va voter, si vous voulez donc sur l'investissement.

Concernant les recettes : qui est pour ?

Qui s'abstient : 3

Merci

Sur les dépenses d'investissement :

Qui est pour ?

Qui s'abstient : toujours 3

Merci. Monsieur NATTA.

Ghislain NATTA : le budget du service enfant jeunesse.

La préparation et l'examen du projet du budget du SEJ ont été faits dans les mêmes conditions que celles du budget primitif, donc je ne reviens pas sur les différentes étapes.

Le budget du SEJ est présenté aussi par chapitre. On va examiner et voter par chapitre.

Les recettes du SEJ :

Chapitre 70 : 451 000 €

Chapitre 74 : dotation et subvention et participation : 333 100 €

Chapitre 75 : autre point et gestion courante : 100 €

Chapitre 77 : point exceptionnel : 200 €

Excédent de fonctionnement reporté : 576,42 €

Pour un total _____ 784 976,42 €

En dépenses :

Chapitre 01 : charges à caractère général : 232 576,42 €

Au 012 : charges personnel : 516 000 €

Au 65 : autre charge de gestion courante : 35 500 €

Au 67 : charge exceptionnelle : 700 €

En dépenses imprévues au 022 : 200 €

Donc les dépenses : 784 976,42 €

Donc on vote sur par chapitre avec intégration du résultat de 2016.

Jacques ADGE : questions ?? ou observations ??

Jacques LLORCA : une observation oui par rapport aux balances de chiffres ; sur les dépenses au 011 : achat de prestation de service 75 000 € en budget prévisionnel de 2016, 55 000 aujourd'hui, mais au passage à peine 13 000 ou 14 000 à peu près arrondi, réalisé. Pourquoi on maintient autant de ????

Ghislain NATTA : on maintient autant parce que si vous voulez, sur cet article sont payés les intervenants extérieurs. Donc moi je suis partisan avec Madame RAJA dans la mesure du possible et on peut le faire, mais lorsque les interventions sont intéressantes.

Jacques LLORCA : cela fait une marge considérable entre le réalisé de 14 000 €, il faut arrondir à 55 000 €, ça fait 40 000 € de différentiel.

Ghislain NATTA : à tous les deux on va, avec cette marge de manœuvre suffisante voir si on a des propositions intéressantes au niveau des intervenants extérieurs.

Jacques ADGE : pour les intervenants, effectivement.

Jacques LLORCA : mais justement ça ouvre tout un problème puisqu'en réalité si on regarde de près, on a aucune évaluation réelle de, je prononce le mot prudemment de l'efficacité des intervenants, l'efficacité, je veux dire par là qu'entre le projet d'école, pour prendre cet exemple, et des intervenants extérieurs, manifestement il n'y a aucune interférence, aucune volonté stratégique d'influer sur le résultat comportemental ou pédagogique des élèves, voyez c'est presque cher payé à l'avance quelque chose dont on ignore tous les contenus voilà et il serait intéressant à un moment donné, à la fois d'obtenir des enseignants un rapprochement plus précis en terme de contenus des prestations de tous autres comme de tous les autres de ce centrer sur l'objectif attendu. Ça c'est une première remarque. Une 2^{ème} remarque, c'est effectivement on en a parlé plusieurs fois, vous avez évoqué plusieurs fois des élections, en fonction des élections, ce qui peut se passer, il n'y aura pas du tout de reconduite d'opération, on ne sait jamais.

Ghislain NATTA : Il y aura toujours le budget annexe

Jacques LLORCA : oui il y aura un budget annexe avec des recettes qui permettront etc etc..... D'accord. Vous avez répondu et c'est en gros par prudence, ou confort.

Ghislain NATTA : vous parlez de retombées pédagogiques, il ne faut surtout pas en parler au niveau des rythmes scolaires.

Jacques LLORCA : mais tout ça justement est problématique, ce serait quand même intéressant qu'a travers le contribuable, l'euro investit ait un effet. Ce n'est pas facile du tout à évaluer, à étudier. Mais quelque part là il y a un chantier à explorer me semble-t-il qui dépasse l'affichage des chiffres.

Ghislain NATTA : est-ce que l'Etat a fait l'évaluation des 90 euros qu'il donne par élève ?

Jacques LLORCA : bien sûr que non, mais ça n'empêche pas, on a parlé de vertu tout à l'heure, ça n'empêche pas d'être vertueux au terrain et de donner le bon exemple.

Ghislain NATTA : on peut avoir un compte rendu financier mais un compte rendu sur le devenir, les possibilités, les améliorations qualitatives c'est plus compliqué.

Jacques LLORCA : non mais c'est très compliqué, j'en conviens complètement. C'est la principale remarque sur les recettes.

Monsieur le Maire : je constate quand même un budget de père tranquille, vertueux, c'est extraordinaire ce soir. On va voter.

Jacques LLORCA : l'autre jour, votre adjoint, monsieur le Maire nous a interpellé en disant au mon dieu, mais voilà vous avez atteint la sagesse.

Monsieur le Maire : Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient, 3.

Pierre CAZENOVE : Monsieur le Maire puisqu'on va passer à autre chose, le débat sur la finance est terminé, mais je vais dire sur le budget pur. Je vais peut-être mettre un bémol à ce qui vient de se dire actuellement, de s'échanger, non s'il y avait quelque chose à retenir globalement sur tous les votes qu'on a fait vous avez remarqué qu'on s'est abstenu sur toutes les délibérations concernant les finances. On va simplement mettre en exergue notre désapprobation vis-à-vis de la gestion des finances municipales. Non pas qu'elles aient été mal gérées comme elles l'ont été précédemment, ce qu'a évoqué Jacques LLORCA, mais plutôt pour mettre en lumière un taux de non réalisé qui nous surprend chaque fois, attendu que l'on serait en droit d'attendre une dynamique plus offensive si l'on peut dire, surtout qu'on a une marge de manœuvre relativement importante, pour des projets structurants que l'on ne voit pas venir. Ce qui nous fait dire, c'est la petite explication de texte, que dans le prochain BIM à paraître, le budget 2017 est qualifié d'un budget qui sera sans surprise et sans imagination. Alors je comprends très bien que ça met un petit bémol par rapport à ce qui s'est dit.

Monsieur le Maire : Pas du tout, ça vient de votre part, d'une part et vous avez le droit de vous exprimer sur le budget. Comme je vous dis on ne peut pas comparer puisque vous n'êtes pas pour l'instant à la tête de quelque chose pour pouvoir produire un budget. Nous produisons un budget qui nous convient, qu'il ne vous convienne pas c'est votre droit. Après les qualificatifs il y a longtemps que je m'y assois dessus, pour être très clair.

RAPPORT n° 8 – Taxe d’Habitation – Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées pour invalides

Ghislain NATTA : les dispositions de l’article 1411 II. 3 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d’instituer un abattement spécial à la base compris entre 10 et 20 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d’habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

Être titulaire de l’allocation supplémentaire d’invalidité mentionnée à l’article L 815-24 du code de la sécurité sociale ;

Être titulaire de l’allocation aux adultes handicapés mentionnés aux articles L 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;

Être atteint d’une infirmité ou d’une invalidité l’empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l’existence ;

Être titulaire de la carte d’invalidité mentionnée à l’article L 241-3 du code de l’action sociale et des familles ;

Occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

Le redevable de la taxe d’habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l’abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l’hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

Il est proposé au conseil un abattement de la taxe d’habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides et d’appliquer un coefficient de 10% sur la valeur locative moyenne.

Monsieur le Maire : questions ou observations ?

Jacques LLORCA : est-ce que ce taux de 10% ne pouvait pas être supérieur puisque le handicap c’est dramatique.

Ghislain NATTA : de 10 à 20.

Monsieur le Maire : Pour l’instant on a pris cette option.

Jacques LLORCA : ça ne vous paraît pas faible ?

Monsieur le Maire : on est à la moitié là.

Jacques LLORCA : Pour un handicap moteur, un premier pas c’est pas mal.

Yolande PUGLISI : un premier tour de roue si tu veux ;

Jacques LLORCA : c’est vrai qu’en incidente globale en terme d’argent, ça ne doit pas être très important. Ça doit être même très petit sans doute. C’est peut-être un peu dommage de ne pas donner un signal beaucoup plus fort.

Monsieur le Maire : Pour l’instant on va rester à 10 et après on verra, on le fera évoluer.

Danièle NESPOULOUS : je voulais demander si vous saviez en gros combien ça représente de personnes ou pas ?

Ghislain NATTA : non, j'ai une information sur la commune Mèze, cela représente à peu près, 8 ou 9 000 euros.

Monsieur le Maire : on va appliquer ce taux et après on verra selon le nombre. Nous allons voter qui est pour ? qui s'abstient 4.

RAPPORT N° 9 : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – Modification des conditions d'assujettissement.

Ghislain NATTA : la délibération du 14 juin 2010 qui instaurait la taxe sur la publicité extérieure ainsi que celle du 29 juin 2015 portant actualisation des tarifs pour l'année 2016 et où étaient précisés les modalités d'assujettissement et de recouvrement.

Le mode de gestion effectué « au fil de l'eau » est difficile à vérifier notamment lors de la mise en place ou de l'enlèvement d'un dispositif d'enseigne ou de publicité, étant basé sur un système déclaratif. Cela peut même être pénalisant pour une entreprise qui arrive sur le territoire local. Il est donc proposé de modifier cette condition en indiquant que :

- ✓ Pour la mise en place : Le recouvrement de la taxe se fera sur la base d'une déclaration annuelle au 1^{er} janvier de l'année suivante de la première mise en place du dispositif d'enseigne ou de publicité ;
- ✓ Pour l'enlèvement : Le recouvrement de la taxe se fera au prorata temporis des mois échus pendant lesquels le dispositif était en place depuis le 1^{er} janvier jusqu'à l'enlèvement du dispositif d'enseigne ou de publicité et notamment en cas de cessation de l'activité commerciale de l'entreprise concernée.

Je vous propose d'autoriser cette modification et d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document concernant cette délibération.

Monsieur le Maire : des questions ?

Danièle NESPOULOUS : est ce qu'il y a un contrôle qui sera effectué ou pas ? et qui est en charge de ce contrôle ?

Ghislain NATTA : oui c'est déclaratif et les déclarations sont vérifiées puisqu'on établit des titres de recettes. C'est la commune qui est chargée de déterminer l'assiette et de procéder au recouvrement.

Danièle NESPOULOUS : et donc il y a une personne qui sera habilitée à faire ce contrôle.

Ghislain NATTA : qui est déjà habilitée à faire ce contrôle, qui va prendre des photos. Chaque entreprise a un dossier avec les photos, les calculs de surfaces, qu'ils peuvent consulter en mairie.

Pierre CAZENOVE : le dépôt du dossier pour mettre une publicité c'est fait sur la base du volontariat ?

Ghislain NATTA : c'est déclaratif

Pierre CAZENOVE : donc on le fait, on ne le fait pas.

Ghislain NATTA : si ce n'est pas fait on envoie le déclaratif à l'entreprise.

Monsieur le Maire : une grande partie ne l'a jamais fait, et avec la taxe ils le font d'autant moins. On passe régulièrement. Au moins une fois voire deux par an pour vérifier ce qui a été fait. Nous allons voter qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité merci.

RAPPORT N° 10 – ENFANCE JEUNESSE – rythmes scolaires – PEDT 2017/2020.

Arlette RAJA : La commune de Poussan, dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, a mis en œuvre un projet éducatif territorial (PEDT), dont la durée initiale était de 3 ans : de mai 2014 à mai 2017.

Ce projet éducatif de territoire a permis en concertation avec les élus, les équipes enseignantes, les parents d'élèves et les agents du Pôle Enfance Jeunesse d'encadrer l'organisation du temps scolaire et périscolaire sur la commune de POUSSAN. Ce PEDT a donné lieu à une convention signée par le préfet de l'Hérault, la Directrice académique des services de l'Éducation Nationale de l'Hérault, le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et le Maire de la Ville de POUSSAN.

« Le projet éducatif territorial, outil de collaboration locale, formalise une démarche évolutive proposant à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant, et après l'école.

(...) Pour rappel, le fonds de soutien (au développement des activités périscolaires) est versé aux seules communes qui organisent des activités périscolaires dans le cadre d'un PEDT à l'intention des élèves de leurs écoles primaires, maternelles et élémentaires ».

Arrivant à terme en mai 2017, il appartient à la commune de reconduire un PEDT pour la rentrée scolaire prochaine pour les 580 enfants scolarisés sur le territoire communal. Le comité de pilotage du PEDT œuvre à l'élaboration du renouvellement de ce document. Comme pour le premier PEDT, ce projet éducatif de territoire donnera lieu à une convention signée pour les trois années à venir. Il a d'ores-et-déjà été décidé de poursuivre les horaires actuels de l'école.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la reconduction du projet éducatif territorial et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Préfet de l'Hérault, la Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault et le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault ainsi que toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Monsieur le Maire : des questions ? Nous allons voter qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité merci.

RAPPORT N° 11 – ASSOCIATIONS - Budget 2017 – vote des subventions.

Jésus VALTIERRA : En vertu de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.) l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Considérant la nécessité d'harmoniser les modalités d'attribution des subventions, il est proposé aux membres de l'assemblée de prendre une délibération pour l'ensemble des subventions attribuées aux associations œuvrant dans l'intérêt de la commune. Pour permettre d'apprécier la pertinence de leurs actions au regard des sommes demandées et de l'intérêt local, il est précisé au Conseil que l'octroi de subventions au profit d'associations est conditionné par la présentation par ces dernières des justificatifs suivants :

- Identification de l'association ;
- Composition du bureau ;

- Renseignements d'ordre administratifs (nombres d'adhérents entre autres) ;
- Renseignement concernant le fonctionnement de l'association ;
- Projets et actions programmées sur l'année ;
- Budget prévisionnel de la saison ou de l'année civile ;
- Compte de résultat, prévisionnel ou définitif, de l'exercice écoulé ;
- Attestations d'assurances (Responsabilité civile notamment) en cours de validité.

Il est précisé, à ce titre, que le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture de l'ensemble de ces pièces.

Il est rappelé par ailleurs qu'en application de l'article L 1611-4 du C. G. C. T. que toute association qui a reçu dans l'année en cours une subvention est tenue de fournir à l'autorité qui a mandaté ladite subvention une copie certifiée de leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de leur activité. Il précise qu'en cas de refus par l'association de produire ces documents ou à défaut de production de ces documents à la fin de l'année civile la collectivité se réserve le droit de demander le reversement des subventions octroyées.

Il est précisé également que le versement des subventions doit être planifié sur l'ensemble de l'exercice budgétaire de la collectivité afin d'en garantir la bonne gestion de la trésorerie. En conséquence il est proposé que pour toute subvention dont le montant excède 10 000 € (dix mille euros) le versement sera effectué selon le planning suivant :

- 50 % du montant de la subvention le mois du vote de la délibération ;
- 40 % du montant de la subvention dans le courant du mois de juin ;
- 10 % du montant de la subvention dans le courant du mois de novembre.

Ces versements restent conditionnés aux exigences établies à la constitution du dossier de demande de subvention indiquées ci-dessus. Pour les autres subventions dont le montant est inférieur à 10 000 € le versement de la subvention sera effectué le mois du vote de la délibération.

Il est précisé enfin que pour toute association dont le subventionnement global (montant cumulé des subventions en espèces attribuée et des avantages en nature valorisés et consentis dans l'année considérée) atteint un montant supérieur à 5 000 € (cinq mille euros) une convention formelle portant attribution de subvention devra être signée entre l'association et la commune.

Pour l'exercice 2017, Monsieur VALTIERRA propose de voter, à l'article budgétaire 6574 du budget principal ainsi que du budget annexe les montants qu'il présente dans le tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS	MONTANTS PROPOSES	VOTE POUR
Budget Principal		
CAP Football	24 000,00 €	
AS Poussan XV (rugby)	19 000,00 €	
Union sportive poussan (tambourin)	3 000,00 €	
CA Poussan Tennis	4 800,00 €	
US Volley Poussanais	1 000,00 €	
Entente cycliste	1 000,00 €	
Boule Poussanaise	1 600,00 €	
Thau Handball	4 000,00 €	
Judo Athletic Poussanais	5 000,00 €	
AS Syndicat Chasseurs de Poussan	1 500,00 €	
Balaruc GYM-GRS	1 200,00 €	
Ecole de rugby des vignes de Thau	1 800,00 €	
Billard Club de Poussan	500,00 €	
Course à pied balaruc Poussan	700,00 €	

Zumba	200,00 €	
Le Strapontin	5 000,00 €	
Maison des jeunes et culture	14 000,00 €	
Association jumelage Poussan Larciano	1 000,00 €	
Association escapades	300,00 €	
Comité des fêtes "le carré d'as"	40 000,00 €	
country chris-cross	200,00 €	
Pierre et Chemin de la Mourre	200,00 €	
Rétro Pouss-Auto	1 700,00 €	
CPIE Bassin de Thau	1 000,00 €	
FCPE	200,00 €	
Club de l'avenir	2 600,00 €	
Fées clochettes	900,00 €	
UNC Anciens Combattants AFN	700,00 €	
Le chat libre	500,00 €	
Total général budget principal	137 600,00 €	
Budget Annexe SEJ		
Crèche Les Petites Pousses	35 000,00 €	
Total général budget annexe SEJ	35 000,00 €	
Total général des subventions 2017	172 600,00 €	

Avez-vous des questions ?

Liliane MOUGIN : en ce qui concerne l'association Balaruc Gym-GRS, c'est une association de Poussan ?

Jésus VALTIERRA : non c'est une association de Balaruc mais il n'y a pas mal de jeunes de Poussan qui y sont, puisqu'il n'y en a pas sur Poussan.

Yolande PUGLISI : le versement de la subvention permet aux enfants qui fréquentent cette association de ne pas avoir une surtaxe à payer.

Danielle NESPOULOUS : Nous avons demandé par le passé, il me semble, que figure sur ce tableau d'attribution des subventions, le montant qui avait été affecté l'année précédente en 2016 et le montant qu'ils auraient souhaité qu'on leur verse. Est-ce que vous pourriez nous le préciser pour les montants qui ont changé par rapport à l'année dernière et pour quelles raisons ça a changé ?

Jésus VALTIERRA : je peux vous le donner de suite si vous voulez. J'ai pris le compte rendu de l'année dernière avec ce qu'ils avaient demandé et ce qu'ils ont eu, j'ai fait la différence et je vous le donne.

Le foot – 1 000 €
 Le rugby + 3 000 €
 L'entente cycliste – 300 €
 La boule Poussannaise – 200 €
 Balaruc Gym GRS – 100 €
 Ecoles des vignes de Thau – 200 €
 Le strapontin – 300 €
 Country Chris Cross – 100 €
 Les anciens combattants + 200€
 Le chat libre – 100 €

Danielle NESPOULOUS : et donc l'augmentation ou la diminution de la subvention a été

Jésus VALTIERRA : discuté en commission. Mais tout le monde était invité, il n'y a pas de soucis.

Liliane MOUGIN : justement pour les chats libres qui ont une utilité notable pourquoi – 100 €

Jésus VALTIERRA : tout simplement parce qu'on n'a pas vraiment de justificatifs qui prouvent ce qu'ils font.

Monsieur le Maire : on avait une représentante à l'époque sur Poussan, pour diverses raisons elle ne le fait plus, c'est vrai qu'on a un regard moins important sur ce qui se passe. Et c'est vrai que c'est une association, pour être clair, qui est gérée un peu en père plus que tranquille et c'est vrai que Mme STABILE ne s'embête pas à dire il y a tant de chats, il n'y a pas de précisions, elle demande beaucoup plus, chaque année on descend un peu. On est resté sur des sommes toutes à fait correctes, ils en stérilisent et font quand même des actions mais qu'on vérifie beaucoup moins depuis que cette dame n'est plus là.

Danielle NESPOULOUS : est ce qu'il existe un gros décalage et pour quelles associations entre ce qu'ils auraient souhaité recevoir et ce qui leur a été attribué ?

Jésus VALTIERRA : il y en a une notamment, oui. Je vais la nommer c'est le judo qui demandait pratiquement même plus du double.

Liliane MOUGIN : par rapport à l'ensemble total des subventions de l'année dernière est ce que tu peux nous donner le différentiel

Jésus VALTIERRA : c'est équilibré, c'est à peu près pareil.

Monsieur le Maire : ce que l'on peut rajouter c'est que les écoles viennent de rendre le dossier. Et bien cette année ils sont passés à côté.

Jésus VALTIERRA : Ils ont remis le dossier le 16 mars alors on avait demandé avant le 23 décembre

Monsieur le Maire : on les a relancés et malgré ce.

Pas d'autres questions, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité merci ;

Je vais clôturer la séance.